



Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

Marins pêcheurs : des avancées notables mais la vigilance reste de mise

Les négociations avec le ministère de l'agriculture et de la pêche se sont déroulées le mardi 5 octobre. Elles ont débouché sur quelques avancées notables :

- L'Etat avancera 15 M€ dans un fond d'assurance pour « aléas pêche ». En pratique, ce dispositif prendra en charge le dépassement des coûts du fioul au-delà de 27 cents le litre.
- Une enveloppe sera versée à l'OFIMER pour assurer la promotion du poisson et ainsi assurer son cours.
- Un comité de suivi hebdomadaire, où siégeront représentants du comité national des pêches et représentants du Ministre, examinera l'évolution de la situation des marins-pêcheurs en temps réel.
- Un fonds d'aide aux entreprises en difficultés sera créé.
- Les marins-pêcheurs bénéficieront d'une défiscalisation salariale partielle, afin de rétablir l'attractivité de leur métier...

La CFTC note le signe fort que le Ministère a adressé aux marins-pêcheurs, notamment la réponse apportée à la problématique du coût du carburant.

Elle reste cependant sur ses gardes et veillera tout particulièrement à ce que l'Etat respecte ses engagements dans les délais, notamment la mise en œuvre de l'assurance, aléas qui doit intervenir dès novembre.

La CFTC sera attentive au redressement du marché du poisson. Elle avertit que si la baisse des cours devait se poursuivre, il y aurait forcément affrontement avec les grandes surfaces, qui portent dans ce domaine une lourde responsabilité.

La CFTC détaillera ces mesures aux marins pêcheurs du Nord lors d'une assemblée générale. Celle-ci se déroulera samedi 9 octobre à Etaples, en concertation avec les marins pêcheurs du bassin méditerranéen.

Contact presse : Jacques BIGOT, 06 08 46 64 10

Pour la FGT CFTC, Bernard AUBIN